

GAEC PRAX rappelle TOME FERMIERE



- Noms des modèles ou références concernés : **TOME FERMIERE**
- Marque : **TOME FERMIERE**
- Lot **TOME FERMIERE** Date limite de consommation entre le 20/01/2026 et le 10/02/2026
- Conditionnements : **film alimentaire**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/01/2026 au 28/01/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : CANTAL (15)**
- Distributeurs : **LECLERC AURILLAC CARREFOUR CONTACT JUSSAC CARREFOUR EXPRESS NAUCELLES FROMAGERIE LEROUX AURILLAC ECHO PAYSAN AURILLAC**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de Listéria inférieure à 10g sur le quantième 19**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 10 février 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0673878340**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre